ANNEXE 4 GUIDE ET PRINCIPES ENCADRANT LA CAPACITÉ DE SUPPORT DU MILIEU NATUREL

VILLE DE MONT-TREMBLANT

PLAN DIRECTEUR DU RÉSEAU DE SENTIERS

28 SEPTEMBRE 2024
PROJET 1042401

GUIDE ET PRINCIPES ENCADRANT LA CAPACITÉ D'ACCUEIL ET DE SUPPORT DU MILIEU NATUREL

BC2

Parce que tous les projets d’aménagement ont un impact direct dans la vie des gens, nous prenons à cœur de réfléchir les espaces de vie de manière intégrée et durable

Préparé par : Mélissa Hébert
Approuvé par : Dany Bouchard

N° RÉVISION	DATE	DESCRIPTION DE LA MODIFICATION / DE L'ÉMISSION
02	2025-01-16	Finale
01	2024-09-28	Préliminaire

TABLE DES MATIÈRES

1.1	MISE EN CONTEXTE	1
1.2	ÉTABLISSEMENT DES CONDITIONS RECHERCHÉES ET DES IMPACTS ACCEPTABLES	3
1.3	IDENTIFICATION D'INDICATEURS, DE SEUILS ET DE DÉCLENCHEURS	4
1.4	ACQUISITION DE CONNAISSANCES ET MONITORING	6
1.5	STRATÉGIE DE GESTION DES VISITEURS ET DES IMPACTS	7

LISTE DES TABLEAUX

TABLEAU 1 - Conditions recherchées et impacts acceptables pour la Ville de Mont-Tremblant 3

LISTE DES FIGURES

FIGURE 1 - Facteurs d'influence de la capacité des sentiers 1
FIGURE 2 - Méthodologie d'évaluation de la capacité des sentiers 2
FIGURE 3 - Atteinte des déclencheurs et seuils dans le temps0 4

1.1 MISE EN CONTEXTE

Dans le cadre de l'élaboration de son plan directeur du réseau de sentiers, la Ville de Mont-Tremblant souhaite établir des principes permettant de surveiller la capacité d'accueil du milieu. L'objectif est de trouver un juste équilibre entre la préservation du territoire et le développement d'activités récréotouristiques variées. À ce jour, aucune norme ou cadre de référence n'existe pour fixer des limites à la capacité d'absorption et de support du milieu naturel, ce qui est essentiel pour maintenir cet équilibre. L'élaboration d'un tel référentiel nécessite de prendre en compte de nombreux facteurs, tant environnementaux qu'humains, rendant impossible l'application d'une norme universelle. C'est pourquoi un exercice de réflexion spécifique a été mené pour la Ville de Mont-Tremblant afin de réguler la fréquentation et l'accès aux zones concernées.

En résumé, la capacité d'accueil désigne le nombre d'utilisateurs pouvant être présents dans un espace déterminé sur une période donnée. Elle est influencée par plusieurs facteurs tels que le nombre de points d'accès, la capacité horaire des points d'entrée du réseau (comme les stationnements), et la durée des visites. Ainsi, bien que l'évaluation de cette capacité puisse paraître un simple calcul mathématique, d'autres variables essentielles doivent également être prises en considération.

FIGURE 1 - Facteurs d'influence de la capacité des sentiers

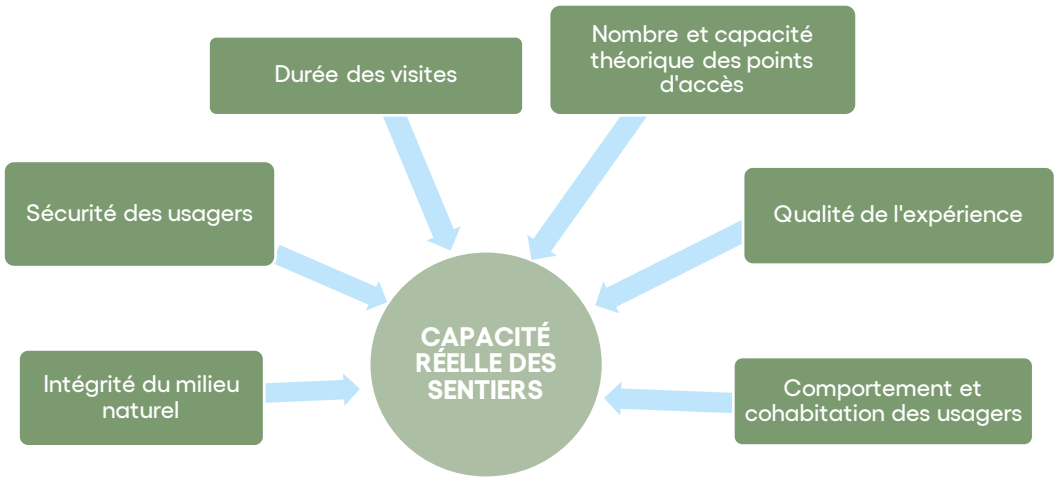

Le présent guide propose une méthodologie visant à évaluer la capacité des sentiers et gérer l'achalandage dans ces derniers[1]. Cette méthodologie comprend quatre grandes étapes :

FIGURE 2 - Méthodologie d'évaluation de la capacité des sentiers

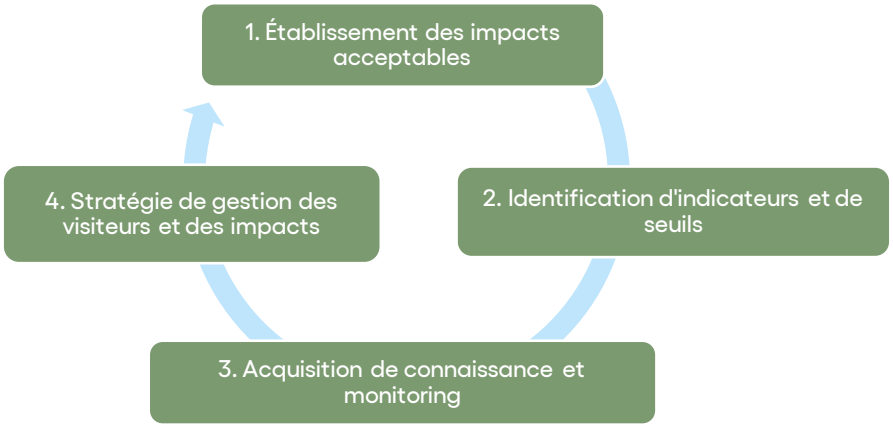

[1] La méthodologie de ce guide est inspirée de : Interagency Visitor Use Management Council (2019). Monitoring Guidebook ; Evaluating Effectiveness of Visitor Use Management

1.2 ÉTABLISSEMENT DES CONDITIONS RECHERCHÉES ET DES IMPACTS ACCEPTABLES

Cette première étape vise à définir les conditions que la Ville souhaite maintenir, tant au niveau des services, de l'expérience que de l'environnement. Elle permet également d'identifier les impacts qui sont considérés comme acceptables. Cela se traduit souvent par des énoncés similaires à une vision stratégique. Dans le cas de la Ville de Mont-Tremblant, voici quelques éléments à prendre en considération à cette étape :

TABLEAU 1 - Conditions recherchées et impacts acceptables pour la Ville de Mont-Tremblant

NOMBRE ET CAPACITÉ DES POINTS D'ACCÈS	Conditions recherchées : La Ville de Mont-Tremblant offre des points d'accueil clairement identifiés et centralisés qui permettent à tous d'avoir accès aux sentiers. Impacts acceptables : Il arrive, quelques fois par année, que les stationnements soient tous complets et que du personnel doit être déployé pour gérer la circulation.
SÉCURITÉ DES USAGERS	Conditions recherchées : La Ville de Mont-Tremblant dispose d'un réseau de sentiers sécuritaires où les sentiers favorisent la pratique d'activités désignées. La difficulté des sentiers est bien signalisée et les risques inhérents sont identifiés au début des sentiers. Impacts acceptables : Seuls les sentiers d'accès et de ceinture autorisent et sont aménagée dans une approche multiusage afin de faciliter l'accès. Un code de conduite et la priorité des usages y sont clairement définis. Un nombre limité d'accidents se produisent et font l'objet d'investigation.
QUALITÉ DE L'EXPÉRIENCE	Conditions recherchées : Les sentiers permettent une expérience de grande qualité à tous les types d'usagers. Les pratiquants font des rencontres à l'occasion, mais bénéficient tout de même d'une immersion sensorielle dans la nature et arrivent à se sentir connectés avec celle-ci. Impacts acceptables : Il arrive quelque fois dans l'année qu'un achalandage plus important se fasse sentir dans certains sentiers ou lors d'événements encadrés.
INTÉGRITÉ DU MILIEU NATUREL	Conditions recherchées : La Ville de Mont-Tremblant protège certains secteurs du développement récréotouristique et restaure des portions du territoire sur une base rotative. L'administration porte une attention particulière à l'érosion des sentiers et met en place des mesures pour limiter celle-ci. Impacts acceptables : Il arrive que certains segments de sentiers plus vulnérables se dégradent lors d'événements météo exceptionnels ou lors d'usage intensif qui résulte d'événements encadrés, mais sous condition normales, ces segments sont stables.
COMPORTEMENTS ET COHABITATION DES USAGERS	Conditions recherchées : Les usagers ont des comportements responsables et respectueux face aux utilisateurs et à l'environnement. Ils demeurent dans les sentiers, cèdent le passage aux clientèles prioritaires, gardent leur chien en laisse et ramènent leurs déchets avec eux. Impacts acceptables : Il arrive quelques fois par année à la suite de journées de forte achalandage ou d'événements encadrés que des corvées de nettoyage et/ou des campagnes de sensibilisation des utilisateurs sur le terrain soient requises.

1.3 IDENTIFICATION D'INDICATEURS, DE SEUILS ET DE DÉCLENCHEURS

En fonction des conditions recherchées et des impacts acceptables, une série d'indicateurs mesurables sont définis afin de suivre les impacts de la fréquentation dans le temps. Des seuils sont établis en fonction de chaque indicateur. Lorsque ces seuils sont atteints, il s'agit d'un signe que les impacts associés à la présence de visiteurs sont trop grands. Dans ces conditions, des actions immédiates doivent être prises afin de mitiger les impacts sur le milieu

Le suivi des indicateurs et des seuils doit être fait par le biais d'une collecte de données rigoureuse. Dans le cas de la Ville de Mont-Tremblant, les méthodes de collecte seront raffinées avec le temps. En ce sens, les indicateurs et seuils devront faire l'objet de révisions annuelles et pourront être remplacés si des données plus pertinentes deviennent disponibles.

Des déclencheurs sont également définis pour chacun des indicateurs. Ces derniers démontrent l'évolution d'une situation qui peut être acceptable tout en donnant une « alerte » au gestionnaire et ce, avant d'atteindre les seuils critiques. Cela permet aux gestionnaires de corriger le tir avant que les impacts ne deviennent trop dommageables pour l'environnement et les pratiquants.

FIGURE 3 - Atteinte des déclencheurs et seuils dans le temps

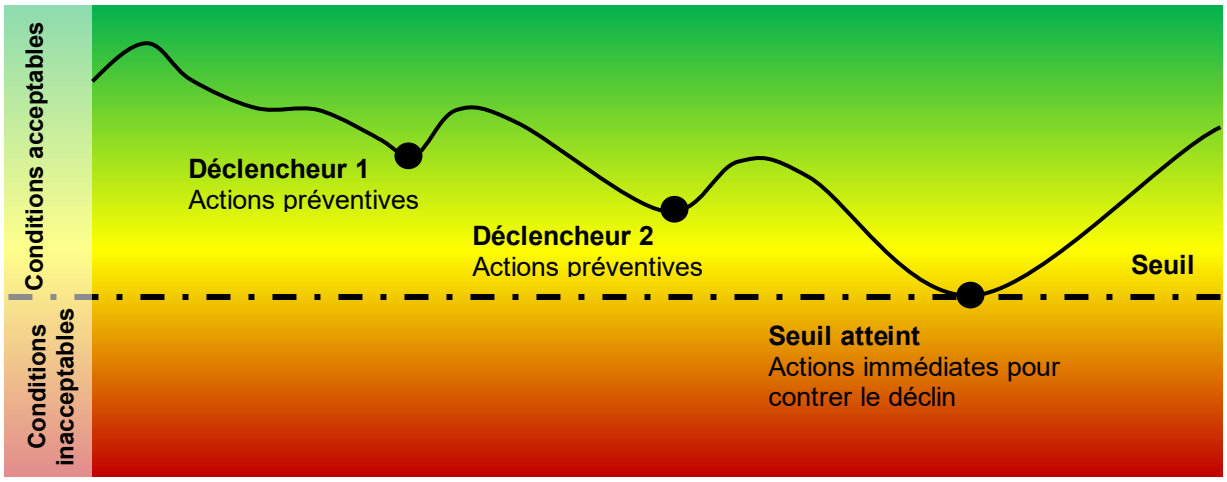

FACTEUR D'INFLUENCE DE LA CAPACITÉ	CONDITIONS RECHERCHÉES	INDICATEUR	DÉCLENCHEUR	SEUILS
Nombre et capacité des points d'accès	La Ville de Mont-Tremblant offre des points d'accueil clairement identifiés et centralisés qui permettent à tous d'avoir accès aux sentiers.	Nb de jours avec débordement du stationnement	Plus de 10% des jours d'ouverture qui suscitent des débordement	Plus de 20% des jours d'ouverture qui suscitent des débordement
Sécurité des usagers	La Ville de Mont-Tremblant dispose d'un réseau de sentiers sécuritaires où les sentiers favorisent la pratique d'activités désignées. La difficulté des sentiers est bien signalisée et les risques potentiels sont identifiés au début des sentiers.	Nb d'évacuations (avec blessés) par année	25 évacuations	30 évacuations
Qualité de l'expérience	Les sentiers de la Ville de Mont-Tremblant permettent une expérience de grande qualité à tous les types d'usagers. Les pratiquants font des rencontres à l'occasion, mais bénéficient tout de même d'une immersion sensorielle dans la nature et arrivent à se sentir connectés avec celle-ci.	Nb de plaintes reçues à l'égard du bruit, de l'achalandage et de la qualité de l'expérience	20 plaintes formelles	25 plaintes formelles
Intégrité du milieu naturel	La Ville de Mont-Tremblant protège certains secteurs du développement récréotouristique et restaure des portions du territoire sur une base rotative. L'administration porte une attention particulière à l'érosion des sentiers et met en place des mesures pour limiter celle-ci.	Nb d'interventions nécessaire pour remédier à une problématique d'écoulement des eaux	2 interventions / semaine	5 interventions / semaine
Comportements et cohabitation des usagers	Les usagers ont des comportements responsables et respectueux face aux utilisateurs et à l'environnement. Ils demeurent dans les sentiers, cèdent le passage aux clientèles prioritaires et ramènent leurs déchets avec eux.	Nb événement de manque de civisme répertorié par les patrouilleurs	50 interventions par mois	60 interventions par mois

1.4 ACQUISITION DE CONNAISSANCES ET MONITORING

Dans le contexte de ce guide, l'acquisition des connaissances vise à collecter des données et les analyser afin de déterminer si les interventions et mesures en place permettent de maintenir l'équilibre recherché entre la conservation et l'utilisation extensive du territoire à des fins récréotouristiques.

La collecte de données demande du temps et des ressources. Il peut parfois être difficile de définir quelles sont les données prioritaires à récolter. Pour cela il est possible d'utiliser une échelle de priorisation comprenant quatre variables. Pour chacune, un score doit être attribué et une moyenne pondérée est ensuite calculée pour chacun des indicateurs à prioriser.

— Importance de l'impact sur les ressources et les visiteurs
— Probabilité que l'impact se produise
— Implication des parties prenantes dans cette problématique
— Niveau de controverse associé à cette problématique

Comment mettre en place le monitoring ?

Afin d'assurer la fiabilité des données récoltées, un protocole doit être élaboré et suivi minutieusement afin de reproduire la collecte de façon identique d'une année à l'autre et permettre la comparaison. L'élaboration du protocole se fait en répondant à plusieurs questions :

— Qu'est-ce qui est monitoré et pourquoi?
— Quand la collecte aura-t-elle lieu?
— Quelle technique de collecte sera utilisée pour chacun des indicateurs?
— À quelle fréquence la collecte est-elle réalisée?
— Qui fera la collecte et de quelle façon?
— Quelle sera la méthode d'échantillonnage?
— Quel équipement est nécessaire?
— Comment seront analysées les données?

À noter : Pour être efficace et pertinent, le monitoring doit se faire sur une base régulière et systématique.

Une fois les données collectées, le monitoring doit aussi faire l'objet d'une analyse en lien avec les seuils et objectifs.

1.5 STRATÉGIE DE GESTION DES VISITEURS ET DES IMPACTS

Lorsque des impacts sont observés (que ce soit en lien avec les seuils ou les déclencheurs), il importe ensuite de mettre en place des mécanismes afin de minimiser les atteintes sur le territoire. Le choix des moyens à mettre en place varie selon les ressources disponibles, l'importance des impacts et les pratiques observées sur le territoire. Voici quelques méthodes pour gérer l'achalandage :

- Disperser les utilisateurs sur le territoire
- Disperser les utilisateurs dans le temps (plage horaire spécifique)
- Limiter l'accès (résidents vs. non-résidents, nombre de billets limités)
- Décourager ou limiter les pratiques ou les équipements ayant un impact plus important sur la capacité de support du milieu
- Imposer une tarification variable
- Communiquer l'information aux visiteurs en avance et/ou en temps réel
- Limiter l'accès ou fermer des sentiers lorsque que leur intégrité écologique est affectée et éduquer les utilisateurs sur les raisons des fermetures
- Connaître à l'avance les tendances de fréquentation
- Concentrer les entrées à certains endroits stratégiques
- Éducation et sensibilisation